



Finistère

Penn-ar-Bed

LE DÉPARTEMENT

Michaël QUERNEZ

1^{er} Vice-Président

Président de la Commission Insertion et
Economie

Quimper, le

24 JAN. 2017

Coordination rurale de Bretagne

Z.A La Métairie

Bâtiment Le Galilée

35520 Melesse

Affaire suivie par : Chantal GIBERT

Objet : votre courrier du 17/10/2016

Monsieur le Président,

Par courrier du 17 octobre 2016, vous avez alerté le Conseil départemental du Finistère sur les conditions d'octroi du RSA aux agriculteurs en difficulté.

En réponse à votre courrier, je souhaite vous apporter les éléments suivants. Le Conseil départemental du Finistère a mis en place, par arrêté du 26 février 2016, de nouvelles modalités de calcul des ressources des exploitants agricoles, demandeurs du RSA. Cette démarche résulte d'une concertation avec les autres Conseils départementaux bretons, aboutissant à simplifier et à rendre plus favorable aux agriculteurs l'évaluation de leurs ressources, notamment en retenant l'exercice comptable entre l'année N-1 ou N-2, qui déterminera le montant de droit le plus élevé, quelque que soit le régime fiscal retenu.

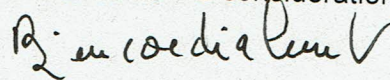
Par ailleurs, la MSA d'Armorique, organisme instructeur des demandes de RSA, est amenée à identifier et accompagner les agriculteurs en difficulté. Les demandes de RSA adressées au Conseil départemental sont alors appuyées par un rapport social. L'examen de ces situations aboutit généralement à l'absence de prise en compte des ressources professionnelles, ouvrant ainsi un montant de droit plus important.

Le Conseil départemental d'Indre et Loire que vous évoquez dans votre courrier et que nous avons interrogé, a en effet mis en place depuis octobre 2016, un procédé de repérage de situations d'urgence sociale et d'évaluation de ressources, s'appuyant sur les centres de gestion auxquels les agriculteurs sont rattachés. L'évaluation de ce dispositif très récent permettra d'en apprécier toute la pertinence et s'il y a lieu de l'appliquer dans le Finistère.

Enfin, le Département du Finistère est membre du comité de pilotage « agriculteurs en difficultés » en lien avec la Chambre d'Agriculture du Finistère, la MSA d'Armorique, la Direction départementale de la protection des populations, la Direction départementale des territoires et de la mer. Dans ce cadre, une attention est portée à la situation d'agriculteurs confrontés à de multiples difficultés. Le Programme Départemental Insertion du Finistère prévoit la mise en place de dispositifs d'accompagnement pour ces publics dès 2017. Le Département apporte, par ailleurs, un soutien financier à une association chargée de venir en aide aux agriculteurs. 70 exploitants sont ainsi accompagnés chaque année.

Au sein des services du Conseil départemental, ce dossier est suivi par Madame Chantal GIBERT, Responsable de la Cellule RSA, que vous pouvez joindre au 02 98 76 22 04 ou par courriel : chantal.gibert@finistere.fr.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.



Pour la Présidente et par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président,
Président de la Commission Insertion et
Economie


Michaël QUERNEZ